

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 45 (1960)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81, Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, septembre 1960 — 45^e année — Paraît chaque mois

9

Réflexions sur le Jeûne fédéral

Dalcroze a composé une Prière patriotique qui est restée populaire :

*Seigneur, accorde ton secours
Au beau pays que mon cœur aime,
Celui que j'aimerai toujours,
Celui que j'aimerai quand même...*

Dans notre fièvre de nouveautés, notre engouement pour les « blues » et le jazz, nous la laissons tomber dans l'oubli et ne l'écoutons plus qu'avec un sourire entendu. Mais quand, d'aventure, elle retentit encore sous les voûtes modestes d'une église de campagne, après un office, un soir de Jeûne fédéral, elle redevient une prière pour ces gens simples, sincères et croyants.

Nous sommes encore un peuple qui croit et un peuple qui prie. La sophistication des gens « à la page » (d'après-demain ou d'avant-hier), la frénésie du camping ou les allures fracassantes de nos blousons noirs ne doivent pas faire illusion au point de nous faire oublier le pays réel, le vrai peuple.

Nous croyons encore. Nous croyons en Dieu. Nous croyons que les hommes et les familles, les gouvernements et les peuples sont sous la sauvegarde de Dieu. Nous croyons encore que nos prières ne sont pas des paroles vaines et que la providence les écoute et les exauce à Son heure. Et nous croyons encore qu'un homme et qu'un peuple peut obtenir grâce quand il reconnaît ses fautes et qu'il en fait pénitence.

C'est le Jeûne fédéral, la Fête fédérale d'Actions de grâces.

Au cours de la dernière guerre, nous étions un îlot de paix, un havre de grâce battu de toutes parts par la tourmente de la guerre. Le tableau est encore le même, bien que les remous soient plus éloignés.

Nous vivons dans un monde en fusion,

Prière pour la Patrie

*Père, nous te prions !
Ah ! que sans cesse
Ton œil s'abaisse
Sur nos cantons !
Que notre chère Suisse
Prospère et grandisse,
Et goûte en paix
Tes constants bienfaits !*

*Tout avec toi, Seigneur !
Sans toi, sagesse,
Force, richesse,
Tout est trompeur.
Ah ! que notre faiblesse,
Aux jours de détresse
D'un fol orgueil
Sache fuir l'écueil !*

*Garde-nous sous ta main
Loin des tempêtes ;
Fais sur nos têtes
Un ciel serein !
Sois toujours là, bon Père,
Et que ta lumière
Ne cesse pas
De guider nos pas !*

L. Durand.

où, par le fer et le feu, dans le sang et les larmes, sous un régime impitoyable, s'élabore peu à peu un monde nouveau.

Dans ce monde, la foi n'a plus de place, sauf comme auxiliaire provisoire et docile du régime. La morale n'est plus qu'une convention sociale, modifiable au gré du pouvoir. La science, la technique est devenue la loi suprême ; la rentabilité est le but. Seulement, le paradis qu'on nous prépare sur terre, sera un monde sans âme, peuplé de robots et de techniciens, où l'homme n'aura plus de place.

Malgré les progrès vertigineux de la science, il faudra toujours à un homme davantage qu'un bon dîner pour être heureux.

* * *

Le temps reviendra où nous nous occuperons des hommes plus que des machines.

Le temps reviendra où l'homme, lassé de bruit, d'images, de mouvements, de plongées au fond des océans et des voyages interplanétaires, lassé de vivre sous tension, sous la menace de la guerre ou de l'extermination, voudra redevenir un homme et combler son vide intérieur.

Au fond de lui-même, lassé de tout, il retrouvera Dieu, et la promesse du bonheur qui ne passe pas !

Et ce jour-là, ce sont les simples gens de nos campagnes qui auront eu raison.

Gardons notre foi chrétienne, gardons nos habitudes de prières et nos règles de conduite, gardons notre confiance en Dieu notre juge, notre sauveur et notre Père. Et gardons à notre pays et à notre peuple les convictions de ses ancêtres.

Tout passe ; Dieu seul reste !

M. Cordelier.

Les nouveaux élus du Congrès de Bâle



Jules BIRRER, député, président de la Caisse Raiffeisen de Willisau (Lucerne) et président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de la Suisse centrale, nouveau membre du Conseil d'administration de l'Union.



Sylvain MICHEL, député, président de la Caisse Raiffeisen de Courtedoux (Jura) et président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, nouveau président du Conseil de surveillance de l'Union.



Adolphe JAEGGI, député, caissier de la Caisse Raiffeisen de Mümliswil (Soleure) et vice-président de la Fédération soleuroise des Caisses Raiffeisen, nouveau membre du Conseil de surveillance de l'Union.

Situation économique et marché de l'argent

Dans le monde

Au cours du second trimestre de cette année, l'économie mondiale a continué d'être caractérisée par une activité intense. Lors d'une conférence de presse, le président Eisenhower, chef des USA, a insisté sur les bonnes perspectives de l'économie américaine, qui ne permettent aucune crainte de récession. Il a souligné, en plus, le niveau record de la production nationale pendant ce second trimestre. Les pays industriels de l'Europe manquent de la main-d'œuvre indispensable à l'utilisation complète des installations disponibles. Les membres de la CEE ont aussi connu un grand essor économique durant la période citée comme, également, les Etats membres de l'AELE.

En Suisse

L'activité record dans le bâtiment, l'accroissement remarquable des exportations par rapport à 1959 et la demande nourrie sur le marché intérieur ont provoqué chez nous une nouvelle augmentation du degré de l'emploi. En juin, il n'y avait qu'un seul chômeur pour dix-sept places vacantes, ce

qui témoigne de la gravité du problème. Pour remédier à cette situation, il faudra engager toujours plus d'étrangers, mais pourrions-nous les trouver ? L'essor économique s'est étendu à presque tous les secteurs, l'industrie horlogère et l'industrie textile y comprises. Dans l'ensemble, on considère les perspectives comme bonnes. Bien qu'il ait légèrement baissé, le volume des nouvelles commandes reste suffisant pour assurer du travail pendant une longue période.

Mais si l'activité reste satisfaisante, la rentabilité des entreprises se ressent des charges constamment accrues, si bien que les marges s'amenuisent. Or, la concurrence se fait toujours plus acharnée alors que l'intégration européenne n'en est encore qu'à ses débuts. Et voilà le point d'interrogation pour l'avenir. Charges accrues, concurrence plus dure, manque de main-d'œuvre, scission de l'Europe, tels sont les problèmes qui se posent aujourd'hui à nos industries d'exportation. On ne peut concevoir que la scission de l'Europe soit durable, mais on s'interroge sur les moyens de sortir de l'impasse. Et il faut bien le dire, pour le moment, on ne les voit guère.

Notre commerce extérieur

Dans le semestre écoulé, nos échanges internationaux ont atteint un volume record pour les exportations aussi bien que pour les importations. En ce qui concerne les exportations, elles ont évolué comme suit :

1^{er} semestre 1958 : 3170 millions de francs,
1^{er} semestre 1959 : 3340 millions de francs,
1^{er} semestre 1960 : 3792 millions de francs.

Comme on le voit, la progression s'est considérablement accélérée depuis une année.

Nos importations ont été soumises à des fluctuations plus fortes encore. C'est ce que montre nettement leur évolution au cours des trois dernières années.

1^{er} semestre 1958 : 3690 millions de francs,
1^{er} semestre 1959 : 3863 millions de francs,
1^{er} semestre 1960 : 4582 millions de francs.

Finalement, notre balance commerciale s'est soldée par un excédent d'importations de 790 millions de francs, très supérieur à celui du premier semestre de 1959, 523 millions. Cet excédent doit être considéré comme très élevé.

Marché monétaire et financier

Le marché de l'argent et des capitaux est resté très liquide tout au long du premier

semestre de l'année. Le marché des émissions a été caractérisé par une activité intense. L'argent frais mobilisé par les titres suisses et étrangers offerts en souscription publique a atteint le chiffre record de 944 millions de francs, ce qui représente un accroissement de 164 millions par rapport à la même période de 1959.

La liquidité de l'économie explique la stabilité de l'intérêt. On a conservé sans changement les taux officiels (2 % pour l'escompte et 3 % pour les avances sur nantissement). Le taux servi par les grandes banques commerciales et par les douze grandes banques cantonales sur les bons de caisse s'établissait en effet à 3,32 % en moyenne à la mi-juillet, soit au même niveau que quatre ou cinq mois auparavant. Le taux des dépôts d'épargne (2,71 %) et celui des hypothèques en premier rang (3 3/4 %) en moyenne des douze banques cantonales sont également demeurés inchangés. La plupart des banques cantonales offrent le 3 1/2 % pour leurs bons de caisse ou obligations à 5 ou 6 ans de terme, réservant le 3 1/4 % pour ceux à 3 ans.

La demande a dominé le marché des obligations et entraîné une nouvelle baisse des rendements. Pour les emprunts de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, le rendement est descendu de 3,05 à 3,01 % de la mi-juin à la mi-juillet, de 3,32 % qu'il était au début de l'an, cela en conséquence de leur valeur boursière qui arrive au 100 % de la valeur nominale, de 99,3 % qu'elle était encore au début de juin. A la mi-août, le rendement est même tombé en dessous de 3 %, soit à 2,96 %. C'est ce qui nous fait mettre en relief l'anomalie qui ressort du taux d'épargne de 3 % pratiqué par l'une ou l'autre banques. On paye du 3 % pour des dépôts à court terme (épargne) alors que les obligations à long terme de la Confédération rapportent moins que 3 %.

La conjoncture évoluant sous le signe d'un essor vigoureux et accéléré, il en résulte un accroissement continu des investissements. L'expansion de la demande globale rapproche toujours plus notre économie de la zone des dangers d'inflation que

comporte un développement conjoncturel excessif. Les signes de tension qui se multiplient n'ont pas manqué d'éveiller l'attention des dirigeants de la Banque nationale suisse, désireux d'empêcher une menace de surchauffe de l'économie et proclamant qu'il est indispensable que les banques fassent preuve de sélectivité bien réfléchie et observent plus de retenue dans l'octroi de nouveaux crédits, car les promesses accordées à des constructions ces derniers mois, ont accusé une augmentation qui ne laisse pas de devenir inquiétante. Plus que jamais, il faut faire preuve de mesure en matière d'investissements, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, partout où il n'y a pas nécessité absolue du point de vue économique.

Afflux d'or

Une évolution extraordinaire autant qu'inattendue vient de bouleverser la situation que nous venons de dépeindre comme assez stable jusqu'au début de juillet. A la liquidité déjà abondante est venu s'ajouter un afflux considérable d'or étranger provenant partiellement des USA où les taux sont en baisse, mais résultant surtout de la détérioration de la situation internationale, tout particulièrement des événements du Congo. On a parlé de plus d'un milliard de francs. La direction générale de la Banque nationale suisse s'en est aussitôt inquiétée qui a convoqué, le 12 août, les principaux établissements bancaires et les associations de banques pour discuter de l'évolution qui s'est produite par suite de cet afflux important de fonds étrangers et pour rechercher les moyens de parer aux dangers que ces nouvelles forces d'expansion d'origine monétaire font peser sur le développement futur de la conjoncture en Suisse.

Un Gentlemen's Agreement vient d'être conclu entre la Banque nationale et les banques en vue de défendre les intérêts de notre monnaie en enravant ce mouvement de capitaux vagabonds, c'est-à-dire de fonds propriété de personnes étrangères domiciliées à l'étranger. Les banques doivent s'engager à ne pas verser d'intérêt sur ces avoirs étrangers déposés depuis le 1^{er} juillet, à per-

cevoir même une commission et à faire en sorte qu'ils ne servent pas à l'acquisition de papiers-valeurs suisses, d'obligations de caisse ou de biens-fonds.

Nul doute que la sagesse de la Banque nationale alliée à l'expérience de nos banques agiront dans l'intérêt du pays, sans pour autant ternir la réputation que la Suisse s'est acquise dans le domaine bancaire.

Dans les Caisses Raiffeisen

Proclamons d'emblée que l'afflux d'or étranger ne touche pas notre mouvement et que notre Union suisse ne s'intéresse pas à la conclusion de la convention passée entre la Banque nationale et les banques. Nos Caisses locales ne sont alimentées que par l'épargne populaire et les avoirs des populations rurales. C'est la fortune du peuple et la valeur de notre terre qui fait leur force et leur stabilité. Elles souhaitent néanmoins la réussite des mesures prises pour assurer le maintien de conditions normales d'intérêt, favorables autant aux déposants qu'aux débiteurs et au développement harmonieux de la conjoncture.

En ce qui concerne l'échelle des taux, nous considérons comme superflu un nouvel examen de celle appliquée actuellement. Aucune modification n'est à apporter aux conditions en vigueur et l'on peut même prévoir leur application sans changement jusqu'à la fin de l'année. On aura donc comme taux de base, d'une part, le 2 3/4 % pour l'épargne et, d'autre part, le 3 3/4 % pour les emprunts hypothécaires en premier rang. Ce dernier taux doit également rester valable pour les avances aux corporations de droit public, alors qu'on réservera le 4 % pour les hypothèques avec garantie complémentaire et le 4 à 4 1/4 % pour les prêts sur cautionnement ou avec engagement de bétail. Du côté des dépôts, on appliquera toujours le 3 1/4 % pour les obligations à 3 ans, le 3 1/2 % à 5 ans de terme. Les Caisses qui auraient conservé le taux maximum de 3 1/4 % dans ce secteur feront bien de ne pas envisager de le modifier pour l'instant.

Fx

✠ Martin Walkmeister

Membre du Conseil de surveillance de l'Union suisse

Le 10 juillet est décédé, à Landquart (Grisons), un fidèle et actif raiffeiseniste, M. Martin Walkmeister, ancien professeur d'économie rurale à l'école d'agriculture de Plantahof aux Grisons.

Enfant des montagnes grisonnes, Martin Walkmeister voua toute sa vie à l'amélioration des conditions d'existence des populations montagnardes. Né en 1886, et tout jeune élève studieux sortant de l'école se-

condaire, il acquit la formation technique paysanne à l'école d'agriculture de Strickhof (Zurich). Brûlant du désir de se donner à l'agriculture, de faire quelque chose pour ceux qui connaissent la dure vie des paysans de montagne, il voulut pouvoir enseigner et obtint, en 1909, le diplôme d'ingénieur agronome à l'Ecole polytechnique fédérale où il eut la chance de recevoir l'enseignement du professeur Laur qui lui traça le chemin de sa vie.

Le professeur Laur avait remarqué l'ardeur au travail de son élève qu'il s'empessa de s'attacher comme collaborateur au secrétariat de l'Union suisse des paysans à Brougg. Martin Walkmeister y fit avec succès ses premières armes et, en 1916, il fut appelé au poste de professeur d'économie alpestre à l'école d'agriculture de Plantahof à Landquart. En vrai fils de paysan grison, il se voua corps et âme à sa noble tâche, se dépensant pendant 36 ans au service de son pays. Impressionnant doit être le nombre des paysans des vallées grisonnes qui doivent leur formation et leur amour de la terre aux enseignements de ce distingué professeur.

Mais Martin Walkmeister rêvait de mettre son zèle au service de la pratique. A côté de l'enseignement, il voulait faire quelque chose de réel, de positif. Il en trouva la possibilité dans le secteur si important du crédit toujours plus nécessaire aux populations des montagnes.

En 1921, il fut de l'équipe des fondateurs de la Caisse Raiffeisen d'Igis dont il fut le président compétent et compréhensif durant 35 ans. C'est sur son initiative que fut constituée, en 1935, la fédération cantonale des Caisses Raiffeisen des Grisons, qui ne comptait, à l'époque, que dix institutions. Cette fédération désigna son premier président en la personne du maître en économie agraire, Martin Walkmeister, fonction qu'il remplit avec distinction jusqu'à sa mort.



Le paysan grison de caractère montagnard restait cependant sceptique quant à la réalisation du principe de l'aide personnelle et de la coopération dans le secteur du crédit. Peut-être n'avait-il pas confiance dans la gestion par lui-même de sa propre épargne. Martin Walkmeister fut à la tête de ces hommes convaincus et courageux qui devaient lui ouvrir les horizons sur les bienfaits de la solidarité villageoise. Il trouva le terrain propice, par de nombreuses conférences, à la propagation de l'idéal qui l'animait, si bien que, pendant la seconde guerre mondiale et dans l'après-guerre, une véritable vague de fondations déferla sur le canton qui compte actuellement 87 Caisses locales. Martin Walkmeister peut s'en attribuer une bonne part des mérites. Son

œuvre a porté ses fruits. Après 25 ans de présidence, au terme de sa vie, il pouvait contempler avec fierté le travail accompli au service des paysans de montagne de son agreste canton des Grisons.

Une telle somme de dévouement à la cause ne pouvait trouver son apogée qu'au sein des organes centraux de l'Union. En effet, en 1952 et en témoignage de reconnaissance, Martin Walkmeister fut appelé à siéger au Conseil de surveillance de l'Union suisse où ses capacités et son expérience des choses et des gens purent s'épanouir à la disposition d'un mouvement national.

Martin Walkmeister s'en va après une vie pleinement remplie. Ce fut, dans toute l'acception du terme, un bon serviteur du mouvement Raiffeisen, partant, des populations laborieuses du pays, en particulier des petits paysans des montagnes. Par sa devise « A chaque village de montagne sa propre Caisse de crédit », il a réalisé la véritable mise en pratique d'une aide efficace entre toutes aux paysans montagnards, mettant en leur cœur la foi en l'idéal communautaire, c'est-à-dire la confiance en eux-mêmes et la volonté de l'entraide.

Un vibrant témoignage de reconnaissance lui fut rendu au jour de ses funérailles par des centaines d'anciens élèves de toutes les vallées grisonnes et d'amis du pays tout entier qui garderont de lui le meilleur des souvenirs.

Fx.

Le mythe moderne de la Productivité

Si le siècle passé a célébré, en des hymnes on ne peut plus lyriques, la Science et le Progrès (avec grand S et grand P) qui devaient apporter la solution à tous les problèmes posés à l'homme et le faire entrer dans un nouveau Paradis terrestre, ce siècle de l'atome croit mordicus, lui, à la Productivité et à la Production (avec grand P).

Notre époque est une époque d'industrialisation à outrance, de concentration économique et financière, d'entreprises tentaculaires et de « combinats » géants.

Tout est en fonction de la Productivité et il n'y a plus qu'un problème à résoudre : comment développer la Productivité pour augmenter la Production.

Les esprits en sont obsédés au point de perdre complètement de vue les autres problèmes, ceux d'ordre social, politique, culturel, humain, spirituel.

Même les agriculteurs cèdent à la mode du jour. Ils n'aiment plus qu'on les appelle du beau nom de paysan — l'homme du pays, enraciné dans le pays — ils veulent être, eux aussi, des Producteurs.

Cette obsession de la Productivité qui est dans l'esprit et le cœur des hommes d'aujourd'hui a des conséquences graves.

En particulier, elle fait perdre complètement de vue la terre nourricière et ses problèmes.

Les hommes en viennent à tenir des raisonnements comme ceux-ci :

— L'agriculture n'a qu'une faible productivité par rapport aux autres secteurs de l'économie ; qu'on supprime donc les paysans et qu'on les envoie travailler dans les usines.

Ainsi l'économiste français Bénard et ses collaborateurs qui postulent la disparition,

en France, d'un million d'exploitations agricoles trop petites et donc pas rentables (sur un total de 2.400.000) entraînant l'exode de trois millions de personnes dont deux millions de travailleurs à occuper dans les usines.

Ils en viennent à faire fi des lois les plus élémentaires à observer lorsque l'on veut aider un peuple à sortir de sa misère et à s'élever dans l'échelle sociale.

On ne relève un pays sous-développé qu'en commençant à relever son agriculture. L'industrialisation ne peut logiquement venir qu'ensuite.

L'agriculture — c'est l'évidence même — sous la forme familiale reste l'activité économiquement et socialement indispensable à la civilisation. Elle satisfait au besoin primordial qui est de manger ; elle est le support, le premier moteur, la condition des autres activités économiques.

Les hommes, hallucinés par le mythe de la Productivité, n'ont plus ce sens commun et ils sombrent dans les pires erreurs comme

celle dénoncée récemment par un journal français et qui consiste à consacrer, pour le relèvement de l'Afrique, des milliards non pas à l'agriculture mais à l'industrialisation :

« Commencer par consacrer 110 milliards à la création d'un centre sidérurgique à Bône, qui ne fera travailler que quelques milliers d'ouvriers, alors qu'il y a une révolution agricole à faire au préalable, cela ne relève pas d'une vue réaliste des choses...

» Pourquoi cette obstination chez nous à refuser les leçons de l'expérience ? Parce que l'industrialisation est la source de puissants profits financiers immédiats...

» Investir 110 milliards dans un centre sidérurgique, cela représente des commandes industrielles pour 110 milliards et des établissements photogéniques : demain, le centre fera peut-être faillite ; son installation aura au moins procuré de beaux bénéfices et de belles photographies...

» Investir utilement 110 milliards dans l'agriculture, cela représente des recherches patientes et obscures, des efforts multiples et modestes, une masse de petits travaux en profondeur et des milliers et milliers d'hommes à qui on aura enfin permis de vivre honnêtement... » (*Courrier de Mayenne*.)

La course à la Productivité finit par pousser les hommes à mettre la charrue devant les bœufs !

Et cela donne un monde de plus en plus caractérisé par le déséquilibre économique, social et humain, entre la vie industrielle et la vie paysanne.

Victime de ce mythe de la Productivité envisagée comme une fin en soi, l'agriculture ne peut plus faire autre chose que figure de parent pauvre : simple réservoir de main-d'œuvre pour les cités ouvrières ou lot des pays arriérés, dont les populations végètent dans la routine et la misère.

C'est ce qu'a fait remarquer, avec pertinence et courage, M. Gall Eugster, président de l'Union Raiffeisen suisse, aux assises de Bâle le 22 mai dernier, dans une remarquable allocution d'ouverture que le *Message* a eu la bonne idée de reproduire *in-extenso*.

L'euphorie de la fête raiffeiseniste a peut-être quelque peu voilé le sens profond des paroles du distingué président. Il n'est donc pas superflu d'y revenir.

Face au mythe moderne de la Productivité, M. Eugster en est venu jusqu'à se demander si l'humble activité de la plupart de nos Caisses Raiffeisen était encore d'actualité !

En effet, a-t-il dit, est-il encore concevable d'encourager le maintien de la petite paysannerie, de l'artisanat, en un mot les classes moyennes, face à la politique d'ex-

tension encore exacerbée par l'avènement du Marché commun ?

Afin d'unir les forces destinées à faire front au bloc communiste — et même sans la menace soviétique — on abat les barrières politiques et économiques. Le commerce, l'industrie et l'artisanat recherchent la concentration et la rationalisation des entreprises pour mieux supporter les effets de la concurrence.

Et quel est le prix de cette course à la Productivité ?

Des milliers, des centaines de milliers, voire des millions de petits paysans, de petits artisans et jusqu'aux propriétaires d'exploitations financièrement les plus solides, devront être sacrifiés dans le seul but de produire meilleur marché, d'assurer la hausse des salaires et de pouvoir concurrencer efficacement l'économie du monde communiste.

Nous protestons — note encore M. Eugster — contre l'anéantissement de la paysannerie dans les pays communistes, alors que chez nous on est en train de sacrifier des millions de petits paysans à l'idée de concentration et de rationalisation...

* * *

Nous devons nous insurger contre le mythe de la Productivité, car il est des valeurs plus importantes encore que les valeurs économiques...

« L'économie n'est pas tout... a justement proclamé le grand Ramuz. L'homme est aussi payé, il est peut-être surtout payé, par les égards. Je me sers prudemment de ce mot, sachant bien tout ce qu'il comporte. Il comporte avant tout l'idée d'amitié ; or, l'homme a surtout besoin d'amitié. Disons que l'amitié intéresse l'être et l'argent l'individu. Mais n'oublions pas que l'homme est composé d'un individu et d'un être... »

Dans cette lutte contre la primauté de l'économie, notre mouvement Raiffeisen a un rôle primordial à jouer. M. Eugster l'a fort bien défini :

« Le mouvement Raiffeisen suisse protège et soutient le petit paysan, l'artisan, comme il soutient également l'ouvrier. Le but qu'il poursuit vise à encourager la création du plus grand nombre possible d'existences indépendantes, même si les débuts sont difficiles. A l'image du monde qui ne se conçoit que par le renouvellement indéfini des éléments qui le composent, tout Etat ne trouve vie que dans la lutte continue pour l'indépendance de ses propres cellules fondamentales. La liberté ne peut s'épanouir que sur des assises matérielles solides. En dépit des tendances modernes, nous nous réjouissons dans le cadre des principes Raiffeisen, de poursuivre notre

mission visant au renforcement des communautés rurales par une aide efficace aux financièrement moins privilégiés, objectif dans la réalisation duquel nous puissions la satisfaction d'avoir rendu les meilleurs services à notre chère patrie. »

On ne sait mieux dire.

Abbé Crettol.

S'unir contre les risques

Un médecin, un vétérinaire, un technicien ne peuvent jamais garantir le succès de leurs efforts. Souvent pourtant on leur demande de garantir tel ou tel traitement qu'ils entreprennent. Ils ne peuvent pas répondre affirmativement car leur entreprise est sujette à des imprévus et aléas. Ils font tout leur possible, mais la réussite n'est pas certaine. Quand on a affaire à des objets construits entièrement par l'homme dont celui-ci connaît et contrôle le moindre rouage, la garantie est relativement facile à appliquer. Mais quand il s'agit de la vie, c'est autre chose. L'homme n'en est pas maître. Il est encore loin d'en connaître toutes les lois et d'en contrôler toutes les réactions. Tant que les hommes n'auront pas découvert le principe même de la vie et n'auront pas reconstitué celle-ci pour la contrôler entièrement, il faut s'attendre à des erreurs et à des échecs. Sur le plan de la santé physique et morale des personnes, de la santé et de la production animale, de la production végétale, les hommes sont obligés de compter avec des inconnues dont les faits qui en découlent ne peuvent être garantis.

C'est pourquoi il faut parer dans la mesure du possible aux conséquences de ces surprises.

Tout d'abord, les praticiens doivent consentir tous les sacrifices nécessaires pour augmenter leur compétence et développer les moyens techniques d'application afin d'éviter le plus possible d'erreurs « humaines ». Il faut au moins qu'en cas d'échec, le praticien ne puisse pas encourir le reproche de négligence et de manque de conscience professionnelle.

Mais la grande part de la couverture des risques doit être assumée par les usagers eux-mêmes par le système d'assurances, de mutualité, en un mot, par la solidarité devant le danger.

C'est la coopération, la solidarité qui doivent jouer entre les hommes pour couvrir les risques qui résultent d'une maladie, d'une épizootie, d'une production déficitaire. Les cotisations versées dans le cadre d'une assurance permettent à la solidarité des hommes de s'exercer.

B.

Avec les militants raiffeisenistes du Pas-de-Calais

Il nous a été donné de vivre à Genève deux lumineuses journées avec la direction et son état-major du Crédit mutuel et des coopératives agricoles de l'Artois. Joignant l'utile à l'agréable en consacrant leurs loisirs à l'étude tout en entreprenant un voyage dans un pays ami, ils étaient 40 militants des cadres supérieurs qui entouraient leur directeur général, M. Fernand Rousse. C'étaient le président général, M. Reversé, l'adjoint à la direction, M. Beaulier, quelques chefs de division et inspecteurs avec les 16 présidents et les 16 caissiers des 16 Caisses locales affiliées à l'organisation centrale qui a son siège à Arras (22, boulevard Carnot). Partis de cette ville à la pointe du jour le mardi 5 juillet dans huit voitures, ils arrivaient le soir au rendez-vous prévu (19.00 h.) à Genève où ils étaient reçus par une délégation de la direction de notre Union.

Conseillé par son ami, M. le directeur Egger de la Centrale de Saint-Gall, qu'il a l'occasion de rencontrer aux séances du comité de la CEA (Coopération européenne agricole), M. le directeur général Rousse avait jeté son dévolu sur la région de Genève pour venir y étudier sur place le mouvement raiffeiseniste suisse, l'organisation et la structure des Caisses locales ainsi que l'une des 21 fédérations cantonales de l'Union suisse.

Le contact avec nos hôtes du Pas-de-Calais devait être des plus intéressants, puisqu'il devait permettre la comparaison entre deux systèmes de crédit rural, l'un, le crédit agricole de l'Artois basé sur la concentration par la création de Caisses locales à grand rayons d'action, l'autre, le système suisse tout de décentralisation et de fédéralisme.

Pour des raisons majeures, les 340 Caisses locales communales répandues dans l'Artois furent concentrées en 16 grandes Caisses régionales affiliées à la Centrale d'Arras. Il faut tenir compte ici des contingences locales et surtout des épreuves par lesquelles la France a passé, deux guerres en moins d'un demi-siècle avec leurs répercussions désastreuses sur des mouvements économiques et sociaux autonomes pourtant pleins de vie et animés de la meilleure volonté, pour comprendre la nécessité vitale d'un brusque regroupement. Chacune des 16 Caisses étend son rayon d'activité sur une moyenne de 60 à 70 communes, la plus petite sur 16 et la plus grande sur 110 communes. Si ces institutions se confinent au secteur agricole, elles étendent, en revanche, leur activité à tous les domaines de la paysannerie.

La fédération centralise tous les mouvements coopératifs, caisses de crédit, coopératives de vente et d'achat, mutualités sociales, assurances les plus variées, etc. De manière que toutes les communes soient touchées par la Caisse locale à grand rayon d'action, chacune possède un agent ou correspondant qui prépare les affaires que va conclure le caissier partout motorisé. Comme les agriculteurs ont de multiples attaches obligatoires avec leurs coopératives et leurs mutualités, ils sont, de par le fait même, en liaison constante avec le crédit mutuel, ce qui explique le développement réjouissant, voire considérable du mutualisme de crédit. Précisons que du point de vue de l'organisation de la paysannerie, le Pas-de-Calais est l'un des départements que l'on peut citer en modèle dans toute la France. Ajoutons encore que cette organisation de coopératives libres et autonomes se trouve en concurrence avec les Caisses de crédit officielles, c'est-à-dire créées par l'Etat, mais qu'elles ont la faveur du public parce qu'elles font appel à l'effort personnel et qu'elles laissent libre cours au développement de la personnalité humaine.

Nos hôtes français ont pu faire d'utiles comparaisons en visitant l'une ou l'autre de nos Caisses basées sur le principe de l'autonomie communale, donc à rayon d'action limité. Dans une première journée, ils furent reçus à Dardagny par le président de la Caisse locale, M. Edmond Ramu, et par son caissier, M. Pierrehumbert, à Conflignon par le vice-président, M. le maire Bouvier et à Meyrin par le président, M. l'architecte Malnati. Ce fut partout d'heureux échanges d'idées, d'utiles instructions, des colloques animés du véritable souffle des pionniers entre coopérateurs visant à la réalisation des mêmes idéaux en des pays forts différents et avec des possibilités et des moyens forts divers.

En une seconde journée, désireux de connaître aussi notre pays pour en emporter l'image de l'une ou l'autre de ses particularités, toute la cohorte fut emportée en car par le vignoble de la Côte au travers du plateau vaudois et fribourgeois avec arrêt tout d'abord dans la célèbre cité de Gruyère où l'aimable caissière, Mlle Murith, fit les honneurs de la Caisse locale, puis à Grandvillard pour le repas en commun et retour par Montbovon, le col des Mosses, Aigle et la rive française du Léman. Ce tour de Romandie eut l'heur d'émerveiller nos hôtes habitués aux plaines des bords de la Manche.

Ces deux journées, trop brèves pour les

visiteurs, furent de véritables leçons de choses pour les uns et pour les autres, un précieux enrichissement mutuel. La constatation la plus encourageante que nous ayons faite, c'est d'avoir rencontré des militants, élite du mutualisme de crédit, animés du même enthousiasme que l'on rencontre parmi nos raiffeisenistes suisses. Nous avons trouvé en eux le même élan pour la même cause, la même foi en des valeurs supérieures, cet esprit humain qui conduit au dévouement des uns pour les autres, des forts pour les faibles, cette volonté courageuse de travail désintéressé qui fait que l'on trouve toute satisfaction et toutes les joies intimes dans le seul bien fait à autrui, dans le dévouement à tout ce qui vise à l'amélioration des conditions matérielles et morales d'existence des populations rurales. Pour notre édification, nous avons admiré le véritable esprit d'équipe qui anime ces pionniers français. Nous en avons été témoins au cours des échanges de bonnes paroles et de vœux qui ont agrémenté les fraternelles agapes : un directeur général, décoré de la légion d'honneur au titre du mérite agricole, grand patron au cœur d'or, énergique mais sensible au bonheur de ses coéquipiers, compréhensif mais ferme tout à la fois, exigeant beaucoup de ses subordonnés parce que conscient de sa responsabilité de laquelle dépendent les conditions de vie de toute la gent agricole d'un département et, à ses côtés, des militants à l'air satisfait, attachés à leur chef qu'ils entourent d'une vénération toute filiale et en qui ils ont mis une confiance sans borne. S'épanouissant dans un tel esprit, une œuvre ne peut que progresser. Elle porte haut le flambeau de la solidarité, de l'amour du prochain. Honneur aux pays qui possèdent de telles personnalités, de telles entreprises. Ils sont armés contre les vicissitudes des temps.

Et nos amis français n'ont pas manqué d'exprimer leur enchantement et leur reconnaissance à ceux qui les avaient si cordialement entourés. Précisons que le comité de la Fédération genevoise avait collaboré activement à cette réception par la participation de MM. Marius Constantin (Collex-Bossy), président, Edmond Ramu (Dardagny), vice-président, Ami Bonnet (Satinny), Louis Chillier (Lancy), Louis Cruz, député (Bernex), auxquels s'était joint M. le député Mermier, de Dardagny, président de la Chambre genevoise de l'agriculture.

Des liens ont été établis, des amitiés sont nées qu'il sera aisé d'entretenir entre hommes qui vivent en communion de pensées et dans l'identité des efforts conjugués pour une belle et noble cause. Tous nos vœux vous accompagnent, amis du Pas-de-Calais.

Fx.

Idées directrices

Je crois fermement dans l'avenir du coopératisme et je suis très favorablement impressionné par la fermeté de ses adeptes et par l'esprit ingénieux et l'imagination pratique qu'il développe en eux. C'est une grande force qui naît. Comme il est plus intéressant de se sauver par ses propres forces au lieu de tout perdre en s'en remettant ingénument à l'Etat.

Paul CLAUDEL.

In memoriam

MONTFAUCON (Jura)

† Jules REBETZ

*garde forestier
président du Comité de direction*

Servir fut bien la consigne de ce bon citoyen que viennent de perdre les raiffeisenistes de Montfaucon. Attaché passionnément à son village, il se mit à son service, sa vie durant, avec un rare dévouement.

Jules Rebetz était tout naturellement de l'équipe des fondateurs de la Caisse Raiffeisen locale, il y a 28 ans. Il fit partie, dès le début, du Comité de direction, dont il était, depuis de très nombreuses années, le zélé et compétent président.

Estimé de ses concitoyens, il faisait partie du Comité de la Société d'agriculture des Franches-Montagnes. Il laisse le souvenir d'un bon et fidèle serviteur de la communauté. Que sa famille veuille bien accepter nos condoléances et croire à notre vive sympathie.

REMAUFENS (Fribourg)

Basile COLLIARD

président du Conseil de surveillance

Le défunt fut un bon serviteur de la communauté villageoise. Il remplit les fonctions de boursier communal pendant 22 ans.

C'est comme membre du Conseil de surveillance de la Caisse locale depuis 1917 et son président depuis 1931 qu'il donna le meilleur de lui-même et fit preuve des qualités de bon citoyen.

Son souvenir restera vivace parmi ceux qui l'ont connu et apprécié. Que les siens trouvent encore ici l'expression de notre vive sympathie.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées générales ordinaires

Vissoie (Valais)

L'assemblée générale de la Caisse de Crédit mutuel de Vissoie, qui groupe 200 sociétaires des villages de l'ancienne Paroisse de Vissoie, eut lieu le dimanche 3 juillet à la salle communale de Vissoie, sous la présidence de M. Massy Euchariste.

Les rapports de MM. Massy Euchariste, président du Comité de direction, Hilaire Epinay, du Conseil de surveillance, Massy Francis, secrétaire et du caissier M. Florey Albert, donnèrent un reflet vivant de la marche de la Caisse durant l'exercice 1959.

Le bilan se monte à 1 1/2 million, le roulement à 2,14 millions en 1435 opérations de caisse. Le bénéfice de Fr. 5718.— porte les réserves à Fr. 85 917.—.

A l'issue de la partie administrative, rapidement liquidée, M. Zufferey Prosper, de la FVPL à Sion, captiva l'auditoire par une conférence des plus intéressantes. Il dressa un tableau complet de la situation économique actuelle du Valais, des perspectives à venir ainsi que du rôle joué en Valais par la FVP de lait en faveur des producteurs valaisans. Il termina son plaidoyer par un vibrant appel afin que l'évolution économique accélérée que nous vivons avec son cortège d'améliorations matérielles ne nous fasse pas oublier le vrai sens des valeurs de notre foi chrétienne.

Après le verre de l'amitié, chaque sociétaire rentre chez lui, en pensant à l'assemblée générale de 1961, qui célébrera le demi-siècle d'existence de la Caisse de crédit mutuel de Vissoie.

F. R.

Evionnaz (Valais)

Passent les jours, passent les semaines, ne laissons cependant pas couvrir dans le domaine de l'oubli le souvenir de ce que fut l'objet de notre assemblée générale annuelle raiffeiseniste de notre paisible cité.

En effet, notre caisse locale de Crédit mutuel, système Raiffeisen, a, par la voix de ses dirigeants, présenté devant une assemblée de 35 membres le compte rendu de l'activité de son exercice 1959. C'était en date du 19 mai écoulé que s'est déroulée cette assemblée. Voici en quelques lignes ce que fut cette soirée si pleine d'ambiance.

Notre très actif président du Comité de direction, M. Mettan, avec la verve qui lui est coutumière et en un brillant exposé, nous rappela toutes les mille et une péripéties des temps actuels dont le déroulement révèle une répercussion soit directe soit indirecte sur tout ce qui a trait au marché de l'argent jusqu'à influencer même nos petites banques rurales.

M. Mettan brosse un tableau circonspect de tout ce qui a trait à l'économie bancaire du pays, plante une pointe d'humour sur ce que fut la défunte conférence au sommet si stupidement ratée par les sautes d'humeur d'un certain... qui apparaît plus en ennemi de la paix du monde qu'en conciliateur. Ayons cependant confiance, dit-il, en nos chefs d'Etat qui, avec intelligence, manœuvrent le gouvernail de notre petite patrie, confiance aussi et grandement en notre Saint national et en la divine Providence qui sont la sauvegarde du fécond essor du pays. De nourris applaudissements saluent les paroles de notre dévoué pionnier à la bonne cause.

Le procès-verbal de la dernière assemblée voit

son approbation, les comptes de l'exercice écoulé accusent une éclatante avance de l'épargne; tenus dans un ordre parfait, les comptes sont adoptés sans débats.

L'exposé du caissier, M. Jacquemoud, fut l'objet d'une délicate attention; il tabla sur tout ce qui touche de plus près à la marche de la caisse, prêts, épargne, service régulier des intérêts; ce rapport fut vivement applaudi.

Le président du Comité de surveillance, M. Gay Léon, sortant de charge, présente son exposé qui n'est qu'une louange à l'encontre de la besogne ardue et consciencieuse du Comité de direction. Il nous assure de sa continue et fraternelle collaboration de par la prochaine occupation au sein de la B. C. où il ne s'établira pas en concurrent mais en ami et collaborateur, car la B. C. et la C. R. sont deux institutions qui se complètent.

Nous avons ensuite le grand plaisir et l'avantage d'entendre M. Zufferey Urbain, président de la Fédération romande des Caisses Raiffeisen valaisannes. Il s'est, en cette soirée, déplacé avec plaisir pour répondre à notre appel.

M. Zufferey nous donne en détail ce que sont les avantages de la méthode de réorganisation des campagnes et du plan des cultures par la voie des remaniements parcellaires partout où cette manière de faire ne subit pas l'influence de partialités éven-tuelles et parfois regrettables. Il nous parle des avantages et des inconvénients de la mécanisation agricole; il précise en d'autres termes qu'il faut étudier et peser à deux fois avant d'abandonner la bête de somme pour la machine; il s'étend aussi longuement sur tout ce qui a trait au marché du lait, où malgré tout de regrettables choses se passent en ce qui concerne les retenues à la production. Faisons confiance, dit-il, malgré tout, à nos autorités et aux gens qui œuvrent pour le bon essor de ce département.

L'orateur est vivement applaudi. La soirée se clôt à 23 heures. Tout le monde est satisfait à loisir et ne regrette pas le temps qui y fut consacré.

A. Jordan.

Lens (Valais)

Jeudi 26 mai, la Caisse de crédit mutuel de Lens qui groupe les communes de Lens, Chermignon et Iogne, tenait son assemblée annuelle à la salle paroissiale.

M. E. Besse, président, ouvre la séance en apportant son grand salut aux participants. Il remercie M. Caruzzo, ingénieur et directeur de l'Office cantonal des fruits et légumes d'avoir accepté de venir nous donner une conférence à cette occasion. Il salue également la présence de M. Zufferey, président de la Fédération cantonale des Caisses de crédit mutuel.

M. Mudry, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, rapport très complet et salué d'applaudissements.

M. Besse, dans son magistral rapport du Conseil de direction, évoque les événements marquants qui se sont déroulés dans le monde. Il rappelle que l'année 1959 a été une année pleine de rendement tant dans le commerce et l'industrie que dans la construction du bâtiment. Dans l'agriculture, si le rendement n'a pas été très heureux dans l'arboriculture, une large compensation de la viticulture a gratifié nos paysans. Il invite cependant les sociétaires à être prudents dans le budget en s'inspirant du principe de l'épargne.

Activité de la Caisse: Un accroissement très

prononcé dans les opérations et le chiffre de roulement font de notre caisse la plus importante du canton. Le total du bilan s'est élevé à 5 895 000 fr. contre 4 333 000 fr. l'année dernière. Le roulement général de 11 823 000 fr. dépasse de plus de 4 millions celui de l'exercice précédent.

Les souhaits de bienvenue sont adressés aux nouveaux membres et qui portent le chiffre à 486. Enfin il formule des vœux pour que l'esprit de solidarité continue à régner afin de voir une évolution heureuse de cette belle et forte organisation.

Compte rendu du caissier : M. B. Duc, caissier, expose avec détail et précision les différentes opérations de la caisse, l'évolution des chiffres et la situation générale. Aucune observation n'est formulée.

Rapport du Conseil de surveillance : M. Praplan qui est l'homme expéditif, si on peut l'appeler ainsi, annonce qu'il sera très bref. Avec spiritualité, il reconnaît que tous les documents qui ont été présentés par le Conseil de direction et ceux contrôlés sont exacts. Il propose à l'assemblée de donner décharge au Conseil de direction et au caissier pour la gestion 1959. Le taux de dividende proposé est également accepté à l'unanimité.

M. Bagnoud, avocat, au nom de l'assemblée, adresse sa gratitude aux responsables de l'organisation pour le travail assidu et fécond.

M. Besse donne lecture d'une lettre venant de Saint-Gall, siège central de l'association des Caisse Raiffeisen et rendant hommage à M. L. Bonvin pour ses 30 ans d'activité dans le Conseil de direction. Channe et plateau lui sont dédiés avec remerciements. M. Bonvin, très ému, se lève, accusant le Conseil de cachotier pour ne pas l'avoir prévenu de cet heureux incident. Il s'incline bien bas disant que cet honneur devrait revenir à d'autres collègues qui ont la tâche plus ardue.

M. Zufferey, président cantonal, se fait un plaisir de se trouver en face d'une si belle assemblée. Le plaisir est d'autant plus grand pour deux raisons : se trouver au milieu de la plus importante caisse du canton et revoir le village de sa mère où il vécu une partie de son enfance. Il évoque l'église, le cimetière, etc. Actuellement, dit-il, le canton groupe 126 caisses et il pense pouvoir organiser régulièrement des cours régionaux qui donneront une liaison plus concentrée entre elles. Il invite les comités à être très attentifs et surtout conscients de leurs responsabilités. Avec l'effort de nos autorités fédérales et cantonales, avec l'organisation de nos caisses, nous devons mettre tout en œuvre pour développer notre économie nationale.

M. l'ingénieur Carruzo nous fait un exposé sur les recherches internationales pour créer un système de libre échange entre les différents pays. Nous ne sommes nullement compétents pour commenter cette brillante conférence dont le vaste et important problème exige des connaissances approfondies.

M. Besse, président, remercie finalement l'auditoire attentif puis lève la séance.

Bd.

Epauvillers (Jura)

Fondée en 1925, sous l'impulsion de M. l'abbé Pierre Fleury, alors curé de la paroisse d'Epauvillers-Epiquez, notre Caisse a tenu en mars sa 35^e assemblée annuelle, avec examen de l'activité de ses organes administratifs.

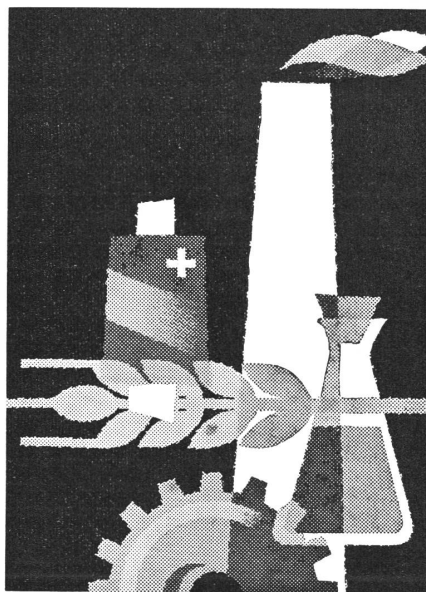
Des 37 courageux fondateurs-sociétaires, 6 sont encore en vie. Actuellement la Caisse compte 47 sociétaires.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière

assemblée, les membres ont suivi avec un grand intérêt l'exposé des trois rapports prévus à l'ordre du jour. C'est d'abord celui du président du Conseil de direction sur l'activité de cet organe et les décisions prises.

Le caissier donne connaissance des opérations de son secteur dont le détail figure en chiffres sur les trois comptes examinés et approuvés au préalable par la Centrale de Saint-Gall. Le compte de caisse balance par Fr. 240 256.30, accusant un roulement de Fr. 468 502.90. Le compte d'exploitation donne un bénéfice net de Fr. 2329.45. Enfin, le bilan se chiffre par Fr. 537 400.15, avec un avoir au fonds de réserve de Fr. 20 058.85. L'organe

de surveillance, à son tour, a examiné avec soin les documents originaux, journaux et livres de caisse où figurent les chiffres présentés et proposés à l'approbation de l'assemblée. Le montant de tous les prêts comme celui des crédits ouverts trouve largement sa contrevalet dans le montant des cautions et hypothèques. Au surplus, toutes ces opérations sont faites en faveur de sociétaires habitant le rayon d'activité de la Caisse, conformément aux dispositions statutaires. Les procès-verbaux des séances de la direction ainsi que ceux des examens de la caisse sont bien à jour. C'est dans ces conditions que les comptes sont approuvés avec décharge aux organes responsables.

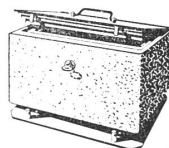


41^e Comptoir Suisse Lausanne

10-25 septembre 1960

Billets simple course valables pour le retour

Ce signe de nos représentants:



vous donne toute garantie pour nos coffrets de maison originaux dont la résistance au feu a été contrôlée.

Attention aux imitations!

Sicherheitstresor AG Zwinglistraße 15, Zürich

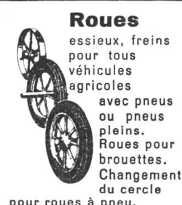


études de constructions rurales

PLANS • SOUMISSIONS • VERIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92



Roues

essieux, freins pour tous véhicules agricoles

avec pneus ou pneus pleins. Roues pour brouettes. Changement du cercle pour roues à pneu.

FRITZ BÖGLI

Langenthal 11
Atelier de construction
Tél. (063) 2 14 02

imprimerie favre & favre s.a. lausanne

Bonnes gens font les bons pays.

Bon cœur fait le bon caractère.

Bons comptes font les bons amis.

Bon fermier fait la bonne terre.

Bons livres font les bonnes mœurs.

Bons maîtres, les bons serviteurs.

Les bons bras font les bonnes lames.

Le bon goût fait les bons écrits.

Bons maris font les bonnes femmes,

Bonnes femmes, les bons maris.

Panard.



Pour le reboisement, n'achetez que des plants forestiers de bonne provenance connue. Svpl. demandez mon offre.

PÉPINIÈRE FORESTIÈRE STÄMPFLI
Schüpfen (BE) Tél. (031) 67 81 39 / 67 85 25



Considerazioni sulla situazione economica

Il primo semestre del 1960 e quasi metà del secondo sono oramai passati: si può ben dire che l'alta congiuntura è continuata entro limiti soddisfacenti, pur impensierendo di tanto in tanto i responsabili della nostra politica finanziaria, in quanto favorisce le tendenze inflazionistiche. Questo è inevitabile per un'economia attiva come la nostra, in un'epoca in cui la mano d'opera si va facendo sempre più rara. La penuria di mano d'opera che si riscontra nell'edilizia, nelle professioni commerciali e amministrative, nell'industria metallurgica, nei lavori agricoli, nelle professioni alberghiere, nonché nei servizi casalinghi, è uno dei principali problemi della nostra economia. Parecchi altri stati europei si trovano nella medesima nostra situazione. La mano d'opera italiana si dirige sempre di più verso la Germania ed è probabile che la creazione del Mercato comune accentui il suo esodo verso la repubblica federale tedesca e verso le altre regioni industrializzate dei Sei.

Oltre quindi a dipendere attualmente dalla mano d'opera straniera, dobbiamo domandarci se e in che misura potremo contare su essa negli anni a venire. Se per una ragione qualsiasi dovesse abbandonare il nostro Paese ne risulterebbero delle gravi ripercussioni sulla produttività di vari settori economici.

È pure in base a questa considerazione, e dovrebbe esserne uno dei motivi, che — a nostro parere — occorre procedere alla riforma e riorganizzazione della nostra economia. Con ragione ha asserito il Dr. Boerlin, nella sua conferenza all'ultimo Congresso Raiffeisen svizzero, che « l'obiettivo da realizzare sul piano nazionale dalle nostre grandi organizzazioni economiche, dagli istituti di credito, e se necessario pure dalle autorità, dev'essere di promuovere mediante opportuni provvedimenti di carattere organizzativo, l'aumento delle capacità di ricerca e della tecnica di produzione delle aziende e gruppi di aziende. » Dappertutto si può procedere a delle razionalizzazioni, riorganizzazioni, e riteniamo spetti non solo ai dirigenti, ma là dove ciò non può venire operato per mancanza di mezzi finanziari, allo Stato di promuovere e sostenere questi adattamenti ai tempi e necessità moderni. Ma c'è forse troppa gente che non sa guardar oltre la punta del proprio naso, che vuol giudicare e operare

solo in base a risultati ed esperienze del passato.

Riteniamo inoltre assolutamente necessario che il nostro Paese si inoltri sempre di più nel campo della meccanizzazione e dell'automatizzazione. In questo modo si potrà liberare della mano d'opera in parecchi settori ed impiegare così in altri.

Nel settore agricolo, dove molti provvedimenti sarebbero necessari (non da ultimo un maggior impulso al raggruppamento dei terreni), la meccanizzazione può avvenire anche per piccole aziende, in interi villaggi, grazie alla costituzione di appositi consorzi. Certo occorre l'iniziativa, vorremo quasi dire uno spirito di pionierismo, ma come si fonda per esempio una Cassa Rurale, si può arrivare all'istituzione di un consorzio per le macchine agricole. Ci rammentiamo delle parole di orgoglio di un cassiere della Svizzera romanda, che ci narrava le rallegranti esperienze del consorzio macchine agricole fondato nel suo villaggio da un paio d'anni.

Ma del resto, se un agricoltore o contadino non può permettersi l'intero acquisto di una macchina agricola, potrebbe associarsi ad un paio di persone di fiducia nella medesima situazione per procedere a tale acquisto. E se il capitale necessario manca, ecco la Cassa Rurale locale che può concedere il credito necessario a queste persone, formanti una società semplice, senza complicazioni di sorta e a delle condizioni vantaggiose.

L'automatismo suona quasi come parola magica, ma in parecchi settori sta diventando una realtà. Nelle grandi istituzioni commerciali, per esempio, offre delle grandi possibilità. Segnaliamo, nel ramo bancario, la macchina elettronica ERMA. Essa necessita di cinque operatori per alimentarla e far funzionare i pulsanti, e quattro altri per sorvegliarla. Realizza però un'economia di tempo di oltre l'80%, e con i nove addetti viene eseguito il medesimo lavoro di 50 impiegati. Oltre a compiere tutte le operazioni contabili giornaliere, con i rapporti nei singoli conti, alla fine della giornata questa macchina stabilisce il bilancio di ogni conto ed il bilancio totale, ed alla fine del mese stampa automaticamente l'estratto conto di ogni cliente, comprese le spese e commissioni.

Non si deve ad ogni modo pensare che meccanizzazione e automatizzazione po-

tranno dar luogo col tempo alla disoccupazione. La tecnica moderna crea continuamente altri bisogni, ciò che conduce all'assunzione di nuovi lavoratori. Inoltre, dato che vengono creati sempre dei nuovi prodotti e che la popolazione aumenta continuamente (ciò che significa aumento dei consumatori), i bisogni da accontentare sono immensi, ed ognuno potrà trovare impiego in un posto o in un altro.

Ora, come noto, la Banca nazionale ha diramato a più riprese dei richiami alla prudenza, invitando a dar prova del massimo riserbo in materia di investimenti. Essa mette in guardia gli interessati contro gli inconvenienti di una sovraespansione della congiuntura e chiede alle autorità e all'economia pubblica di procedere con grande moderazione in materia di investimenti.

È senz'altro necessario prestare la dovuta attenzione a questi avvertimenti tendenti ad arginare la sovraespansione, di fronte al pericolo dell'avvio della spirale inflazionistica dei prezzi e dei salari.

Ci sembra però inopportuno generalizzare per quanto concerne gli investimenti. Autorità e ambienti economici dovrebbero certo eliminare, rispettivamente ridurre, dai loro programmi quegli investimenti non assolutamente necessari, superflui. Riteniamo però che gli investimenti e rimodernamenti necessari a ripotenziare la nostra economia o a migliorarla, non possano venir tralasciati. In caso contrario non potremo competere validamente in futuro con la concorrenza mondiale che si fa sempre più acuta e saremo costretti a vederci superati da altri Paesi la cui economia si trovava arretrata in seguito alla guerra, ma che ora già minaccia di superare la nostra.

Pell.

Sulla tariffa notarile

« Al corso di Bellinzona mi erano state chieste notizie sulla tariffa notarile. Faccio seguire un estratto della legge, con i dati essenziali. Ognuno potrà consultarla in esteso presso le cancellerie comunali, nella raccolta delle leggi de 1934, o nella nuova raccolta volume secondo.

È da osservare che il notaio potrà esporre anche conti più elevati se l'istromento è preceduto o seguito da pratiche speciali.

Facciamo un esempio: una casa intestata a persona defunta viene venduta. Gli eredi

rifiutano di provvedere alla intestazione, poichè si accorgono che l'acquirente ha molto interesse ad entrare presto in possesso dello stabile.

Il compratore incarica di ciò il notaio. È in tal caso tenuto a soddisfare a parte questo lavoro «extra - istromento».

Così pure quando il notaio riceve l'incarico ad esempio di svincolare le ipoteche gravanti un immobile comperato e di controllarne il pagamento.

Per casi particolari chiedere informazioni al sottoscritto o, meglio ancora, al nostro avvocato. »

Plinio Ceppi.

Legge sulla nuova tariffa notarile

(del 26 novembre 1934)

Art. 5. L'onorario del notaio per gli istrumenti di valore determinato o determinabile è stabilito come segue :

- a) per valore sino a fr. 200.—, fr. 10.— ;
- b) per valore da fr. 200.— a fr. 5000.—, in aggiunta a quanto sopra per ogni cento franchi, fr. 1.— ;
- c) per valore da fr. 5000.— innanzi, in aumento degli onorari di cui alle lettere precedenti, per ogni cento franchi, fr. 0.50.

Art. 6. — Ritenuta la gradazione di cui all'articolo precedente, l'onorario viene ridotto, per ogni cento franchi oltre i cinquemila, a fr. 0.30, in tutti gli atti stesi in forma di brevetto.

Sarà invece aumentato per ogni cento franchi oltre i cinquemila franchi, a fr. 0.75 per i testamenti pubblici, per la pubblicazione dei testamenti olografi, per i contratti successori e per le donazioni.

Per i testamenti pubblici e per i contratti successori in nessun caso l'onorario potrà eccedere fr. 5000.—.

Per atti notarili relativi a fidejussione l'onorario spettante al notaio è di fr. 20.— per gli atti di un valore sino a fr. 5000.—.

Per fidejussione di un valore di oltre fr. 5000.— il notaio ha inoltre diritto ad un onorario di fr. 1.— ‰ sino ad un massimo di fr. 200.—.

Per le fidejussioni stipulate nell'atto pubblico contemplante l'obbligazione principale il notaio ha diritto ad un onorario suppletorio di fr. 10.— per atti di un valore sino a fr. 10,000.— ; di fr. 20.— sino a fr. 50,000.— ; di fr. 50.— sino a fr. 100,000.— ; e di fr. 100.— oltre questa cifra.



Foto dell'Assemblea svoltasi a Lumino il giorno 8 maggio 1960. Il vicedirettore Dr. Edelmann, circondato dal presidente della Federazione, dal Consigliere di Stato on. Ghisletta, dal sindaco di Lumino, on. Franzi e da tutto il Comitato cantonale col revisore G. Pellandini.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Possiedo una casa di abitazione stimata ufficialmente Fr. 15,800.—. Dovrei fare una compera di macchinario e pagare alcune passività. Mi abbisognano 18,000 franchi. In questo mio Comune, ove abito, non esiste la Cassa Rurale. Come potrei finanziare l'operazione ?

R. — Le possibilità sono varie ; ne indico due o presentare la domanda di credito a qualche Banca del centro vicino oppure indirizzarsi alla Unione Svizzera delle Casse Rurali in San Gallo. In tal caso dovrebbe allegare l'estratto censuario, una fotografia dell'immobile, la polizza di assicurazione incendi e una particolareggiata descrizione della sua casa (piani, locali, ecc.). E siccome si tratta, con tutta probabilità, di vecchia stima, potrebbe domandare preliminarmente all'Ufficio Cantonale di Stima in Bellinzona una revisione della stima dell'immobile così che le probabilità di una accettazione saranno molto maggiori.

* * *

D. — Ho chiesto a un mio vicino di poter passare sul suo fondo con una condotta di fognatura. Siamo andati d'accordo nel senso che il lavoro sarà a mio carico,

che il mio vicino potrà in ogni tempo allacciarsi (in tale caso eventuali opere di manutenzione saranno per metà ciascuno) e io verserei un indennizzo di Fr. 500.— una volta tanto. Vorrei però inscrivere la cosa all'Ufficio dei Registri. Come dobbiamo procedere ?

R. — La convenzione va fatta in carta da bollo da Fr. 1.—. In seguito, con una carta bollata da Fr. 0.50 e allegando la convenzione come documento giustificativo, chiedere l'iscrizione a Registro fondiario della servitù. Si dovrà indicare il *fondo dominante* e cioè il Suo numero di mappa, il *fondo serviente* cioè il numero di mappa di proprietà del vicino, l'oggetto della servitù e cioè l'onere di fognatura. Tale iscrizione verrà a costare sui Fr. 10.—.

* * *

D. — Possiedo una casa a sei appartamenti. Quale è l'ammontare del bollo da applicare ai contratti ? E come procedere ?

R. — Per meglio comprendere le cose le faccio un esempio pratico.

Ella ha locato un appartamento a X per la somma di Fr. 1200.— all'anno. Suppo-

niamo che il contratto ha la durata di tre anni: in tal caso si moltiplica 3×1200 . — = Fr. 3600.—. Occorre quindi un bollo proporzionale di Fr. 4.—. Tale bollo è applicato dall'Ufficio Cantonale del Bollo in Bellinzona ove ella dovrà inviare il contratto. Qualora ella avesse affittato un appartamento per un anno e per la somma ad es. di Fr. 800.— (cioè meno de 1000 franchi) basterà prendere una carta da bollo da Fr. 1.— senza cioè chiedere l'intervento dell'Ufficio del Bollo.

* * *

D. — L'anno scorso ho subito un infornio motociclistico. È stato accertato che io sono immune da colpa. La Compagnia di Assicurazione dell'auto investitrice ha liquidato le mie pretese relative alle note dello Ospedale, medico, farmacista, perdita salario, indumenti rotti, ecc. Ora dovrei farmi liquidare con una data somma per una parziale invalidità che è stata accertata nella misura del 20 % del valore dell'arto (mano destra). Sono sui trent'anni e il mio guadagno (lavoro come muratore) si aggira sui Fr. 6500.— all'anno. Io proprio non so qual'è la somma che sono in diritto di chiedere. Sono stato consigliato da un amico di rivolgermi a lei e perciò oso sperare che ella potrà dirmi con precisione la richiesta che dovrò presentare.

R. — I dati forniti sono senz'altro sufficienti per determinare l'importo che Le aspetta.

La percentuale di indennità è uguale al 12 % (20 % del 60 %) ciò che comporta Fr. 780.— all'anno. Il coefficiente di capitalizzazione secondo la tabella Stauffer/Schätzle è pari a 20.19. Di conseguenza la somma totale da chiedere è uguale a Fr. 780.— $\times$ 20.19 = Fr. 15,698.20.

* * *

D. — L'anno scorso e precisamente nel mese di aprile 1959 ho acquistato un terreno. Mi si presenta ora la possibilità di venderlo con un discreto margine di guadagno. Vorrei sapere quale è la percentuale dell'imposta sul maggior valore immobiliare che io dovrei pagare in caso di vendita?

R. — La percentuale è del 15 % della somma risultante come differenza tra il valore di acquisto (maggiorato del 5 %) e il prezzo di vendita.

Avv. Emilio Induni.

A che punto siamo con i raggruppamenti di terreni

L'opera dei raggruppamenti di terreni, iniziata nel lontano 1912 è tutt'ora in pieno sviluppo. Molti Comuni sono stati raggruppati, totalmente o parzialmente, ed in molti altri i lavori sono in via di esecuzione o allo studio.

Interesserà certamente i lettori conoscere qual'è, percentualmente, per rapporto alla intera area da raggruppare, il lavoro compiuto e quanti anni ci vorranno ancora, presumibilmente, per completare l'opera in tutto il Cantone.

Ecco come si prospetta la situazione a fine 1959:

raggruppamenti eseguiti no. 115	ha 21,142
in corso di esecuzione no. 17	ha 3,922
in prog. di dettaglio no. 23	ha 5,507
in prog. di massima no. 61	ha 14,678
ancora da eseguire no. 69	ha 12,610
	ha 57,859

Per rapporto all'area totale da raggruppare, vediamo quindi che i raggruppamenti eseguiti — cioè quelli liquidati o che sono in fase di liquidazione — rappresentano il 36,5 %, quelli in via di esecuzione il 7 %, quelli in progetto di dettaglio o di massima il 35 % e quelli che rimarranno da eseguire l'1,5 %.

In altre parole, abbiamo raggruppatto un po' più di un terzo ($\frac{5}{14}$) delle nostre terre frazionato, mentre $\frac{1}{14}$ è in via di raggruppamento, un altro terzo ($\frac{5}{14}$) è in progetto ed i rimanenti $\frac{3}{14}$ rimarranno da eseguire. Se queste percentuali e queste frazioni permettono di farsi un'idea sommaria della situazione, va osservato che per una più precisa valutazione occorre considerare la qualità delle terre raggruppate o da raggruppare. E vediamo così che la buona parte delle migliori terre del Cantone, cioè quelle dei fondovalle del Ticino, da Airole al lago Maggiore, del piano del Vedeggio, del pian Scairolo e del pian Laveggio e S. Martino sono già state bonificate e raggruppate o sono in via di raggruppamento. Rimangono tuttavia da raggruppare molti terreni in Valle Maggia, nell'Onsernone, nel Luganese e nel Mendrisiotto.

Proporzionalmente, i distretti in cui i lavori sono più progrediti sono quelli di Leventina, Bellinzona, Locarno e Blenio. Sono anche i distretti in cui il frazionamento dei terreni è più intenso. Nei raggruppamenti eseguiti, 330,500 particelle sono state ridotte a 54,300; in altre parole sono state eliminate 276,200 particelle, portando così la superficie media di ciascun fondo da 640 a 3900 mq.

Sono stati costruiti, complessivamente, 372 km. di strade principali, 365 km. di strade secondarie, 121 km. di mulattiere e sentieri, 132 km. di canali, 60 km. di drenaggi e tubazioni e 18 km. di acquedotti. Nelle strade principali sono compresi 68 km. di strade circolari a carattere cantonale, cioè strade di accesso a villaggi che precedentemente non avevano accesso careggiabile. I villaggi così serviti col raggruppamento sono 34.

Vediamo ora qual'è, presumibilmente, il tempo necessario per completare l'opera dei raggruppamenti in tutto il Cantone.

I primi raggruppamenti sono stati iniziati nel 1912; sono dunque occorsi 48 anni per commassare 21,142 ettari di terreno, con una spesa che si aggira sui 44 milioni di franchi. Il ritmo medio del lavoro non raggiunge nemmeno i 500 ettari all'anno, ma giova osservare che l'azione vera e propria di raggruppamento ha assunto un certo sviluppo solo dopo il 1925, e meglio dopo le decisioni federali sulle rivendicazioni, in virtù delle quali il Ticino ha potuto ricevere dalla Confederazione il 50 % di sussidio invece del 38 % ricevuto in precedenza. Infatti nei 13 anni dal 1912 al 1925, sono stati raggruppati solo 637 ettari, con una spesa di 2 milioni di franchi. Durante gli anni di crisi, dal 1932 al 1939, l'azione è poi stata frenata dalle difficoltà finanziarie in cui si trovava il Paese. È solo a partire dal 1940 che il volume di lavoro ha mantenuto un ritmo abbastanza costante, che si aggira tra il milione e mezzo ed i due milioni di franchi all'anno. In superficie, tra i 600 e gli 800 ettari all'anno. Riteniamo che non sarà possibile superare la media di 2 milioni all'anno, già per il fatto che oggi abbiamo troppo pochi uffici tecnici efficienti nel ramo (ing. rurali e geometri).

Contiamo bensì una ventina di uffici nel Cantone, ma solo una decina si occupano abbastanza attivamente di raggruppamenti. Al ritmo di 2 milioni all'anno, ci vorranno ancora un paio di anni per finire i raggruppamenti attualmente in esecuzione (ciò che ci condurrà al 1962); 5 anni per eseguire quelli che sono allo studio di dettaglio (1967), 10 anni per quelli che sono in fase di massima (1977) ed una ventina d'anni per completare l'opera nel Cantone. Al ritmo attuale ci vorranno quindi ancora quarant'anni per ultimare l'opera e questo significa che in molti comuni del Cantone una generazione intera di contadini dovrà

continuare a lavorare nelle attuali lamentevoli condizioni di frazionamento dei terreni e di reddito insufficiente.

È una conclusione difficilmente accettabile perchè essa significa che dovremmo assistere, senza poter far nulla, all'esodo di numerose altre famiglie contadine dalle campagne e dalle valli, con conseguente abbandono di molte terre coltivate della collina e dei monti. Occorrerà pertanto escogitare nuove soluzioni per accelerare i ritmi di esecuzione: a potenziare gli uffici che si occupano della materia, oppure, considerato che è la costruzione della rete stradale che richiede il maggior tempo e che assorbe l'80 % delle spese, far procedere, ovunque possibile, alla costruzione delle strade, la semplice commassazione dei fondi, come abbiamo proposto e come si sta attualmente facendo nei 9 comuni della Media Blenio — o meglio ancora l'una e l'altra soluzione insieme.

Il problema non si presenta difficile solo per il Ticino ma anche per gli altri Cantoni della Svizzera che si addossano alla fascia alpina, in particolare per il Grigioni e il Vallese dove l'opera dei raggruppamenti è ancora meno progredita che da noi.

Sappiamo che a Berna si è già convinti che senza un'azione rapida e in grande stile, non si giungerà in tempo a salvare dal completo abbandono gran parte della agricoltura montana. Perchè altri nuovi e importanti fatti stanno succedendo che renderanno in brevi anni ancora più difficile le condizioni di esistenza dell'agricoltura, soprattutto in montagna: da un lato la rapida introduzione del lavoro meccanizzato nelle terre già strutturalmente organizzate, ciò che permette di aumentare progressivamente i redditi e ridurre i costi di produzione, in ultima analisi di ridurre i prezzi dei prodotti; e dall'altro lato la nuova organizzazione economica europea, ormai già in atto, che avrà per ineluttabile conseguenza la riduzione delle barriere doganali e che porterà pure, fatalmente, ad una sensibile diminuzione dei prezzi.

L'opera dei raggruppamenti, intesa come riforma della nostra struttura agricola dovrà quindi essere accelerata, ma sarà giocoforza rivederne i criteri tecnici e creare nuove leggi per giungere il più possibile nelle zone prettamente agricole al vero raggruppamento aziendale cioè all'operazione che ha per scopo di creare aziende vitali, condotte da agricoltori di professione.

(Da *L'agricoltore ticinese*.)

Bilan au 30 juin 1960

de la Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

A C T I F

	Fr.	Fr.
Encaisse	1 628 236.96	
Compte de virements à la BNS	11 643 534.47	
Chèques postaux	207 715.63	13 479 487.06
Coupons		22 641.75
Avoirs en banque à vue		594 121.85
Autres avoirs en banque		19 862 196.80
Comptes courants débiteurs des Caisses affiliées		13 004 440.—
Portefeuille des effets de change.		12 295 295.55
Comptes courants débiteurs sans garantie (Fédérations coopératives et entreprises électriques)		10 620 554.—
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 4 326 916.— avec garantie hypothécaire		8 120 065.50
Avances et prêts à terme gagés dont fr. 1 547 622.— avec garantie hypothécaire		2 992 121.80
Avances en compte courant et prêts aux corporations de droit public		20 624 514.64
Placements hypothécaires		112 499 615.89
Fonds publics et titres		145 137 729.30
Immeubles (bâtiment de l'Union)		50 000.—
Autres actifs		—.—
		<u>359 302 784.14</u>

P A S S I F

	Fr.	Fr.
Engagements en banque à vue		1 021 793.47
Autres engagements en banque		—.—
Avoirs des Caisses affiliées :		
a) à vue	104 798 061.50	
b) à terme	184 073 000.—	288 871 061.50
Créanciers :		
a) à vue	7 762 352.49	
b) à terme	1 340 330.10	9 102 682.59
Caisse d'épargne		21 530 507.56
Comptes de dépôts		2 774 073.59
Obligations de caisse		12 529 000.—
Emprunts à la Banque des lettres de gage		4 000 000.—
Chèques et dispositions à court terme		5 000.—
Autres passifs (intérêts échus d'obligations)		887 118.19
Fonds propres :		
a) Parts sociales versées.	11 700 000.—	
b) Réserves	6 850 000.—	
c) Report du compte de profits et pertes	31 547.24	18 581 547.24
		<u>359 302 784.14</u>

(Avals et cautionnements : Fr. 5 095 358.—)